

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01167

Numéro SIREN : 817 445 638

Nom ou dénomination : A Nous Deux

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 6335

A NOUS DEUX

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 9 rue des Templiers Appartement B201
17000 LA ROCHELLE
RCS : LA ROCHELLE 817 445 638

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I - Extrait du texte du projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2019

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette comptable d'un montant de - 9.266 euros, de la manière suivante :

- au débit du « report à nouveau » pour - 9.266 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale déclare qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la société.

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les associés devront, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société, dans les quatre mois à compter de ce jour.

.../...

II - Extrait du procès-verbal l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 juin 2019

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette comptable d'un montant de - 9.266 euros, de la manière suivante :

- au débit du « report à nouveau » pour - 9.266 €

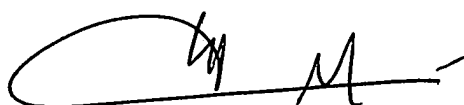
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale déclare qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la société.

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les associés devront, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société, dans les quatre mois à compter de ce jour.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



pour copie conforme

Désignation de l'entreprise SAS A NOUS DEUX				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 9 rue des templiers 17000 LA ROCHELLE							
Numéro SIRET* 8 1 7 4 4 5 6 3 8 0 0 0 1 5							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12					
				Exercice N clos le 31/12/2018			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	899	016	79	819
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	15 000	042	15 000	
	Total I (5)		044	15 899	048	79	15 819
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	558	070	558	
		Autres* (3)	072	543	074	543	
	Valeurs mobilières de placement		080	141 768	082	14 173	127 594
	Disponibilités		084	63 498	086	63 498	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	206 368	098	14 173	192 194
	Total général (I + II)		110	222 267	112	14 252	208 014
PASSIF				Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	5 000			
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	500			
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	2 722	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	(9 266)			
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	(1 043)			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	1 588			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	207 469	172	207 469	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176	209 057			
Total général (I + II + III)		180	208 014				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	15 899	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

pour copie conforme

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A NOUS DEUX**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	1 465
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1 465
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 156
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	160	244	285
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	(30)
	Dotations aux amortissements*				254	79
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	2 490
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 024)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	7 764
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	16 005
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(9 266)
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312		314	9 266
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	16 029
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		350	14 442
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	7 679
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables :*				360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	7 679

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A NOUS DEUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 208 014 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9 266 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 30 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		899		899
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		15 000		15 000
Total		15 899		15 899
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		79		79
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total		79		79
ACTIF NET				15 820

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 102 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	558	558	
Autres	544	544	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 102	1 102	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 209 058 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 589	1 589		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	207 469	207 469		
Produits constatés d'avance				
Total	209 058	209 058		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	207 469			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 207 469 euros.

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.